

## **CRITÈRES DU PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**

### **1. APERÇU**

Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) est un programme du gouvernement fédéral administré par Sport Canada. Il est plus communément appelé le Programme des brevets. Le Programme d'aide aux athlètes (PAA) vise à améliorer le système sportif canadien de haut niveau. Le PAA aide les athlètes de calibre international à répondre à leurs besoins en matière d'entraînement et de compétition en leur versant une allocation de subsistance et d'entraînement et, le cas échéant, des frais de scolarité. Le PAA vise également à aider les athlètes brevetés à faire face aux exigences croissantes du sport de haut niveau et à améliorer leur développement personnel et professionnel pendant et après leur carrière d'athlète.

Le cycle des brevets pour 2022 s'étend du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

### **2. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES**

Pour être admissible à une nomination pour un brevet, l'athlète doit satisfaire aux exigences d'admissibilité des athlètes du PAA de Sport Canada ([Politiques et procédures du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada](#)), et :

- a. être membre inscrit et en règle d'un organisme provincial affilié à Natation Artistique Canada tout au long du cycle de brevets;
- b. avoir réglé les sommes dues à Natation Artistique Canada avant le début du cycle de brevets;
- c. ne pas faire l'objet d'une suspension ou d'aucune autre sanction pour dopage ou une infraction connexe;
- d. avoir signé une entente de l'athlète avec Natation Artistique Canada pour 2022;
- e. satisfaire aux critères énoncés aux présentes.

Les athlètes qui sont malades, blessés ou absentes au moment de la nomination pour un brevet de Sport Canada suivront le processus décrit à la section 11 du présent document.

### 3. DÉFINITIONS

"PAA" fait référence au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada

"NAC" fait référence à Natation Artistique Canada

"CS" fait référence à la Chef du sport de Natation Artistique Canada

**"Camp d'évaluation et de sélection du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022"** désigne le camp d'évaluation et de sélection qui sélectionnera les athlètes du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 en octobre et novembre 2021.

**"Groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022"** désigne un groupe d'athlètes qui s'entraînera à temps plein dans un lieu d'entraînement en vue du calendrier des épreuves de la Série mondiale de la FINA 2022 et des Championnats du monde de la FINA 2022.

**"Classement du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 "** désigne le classement du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 à l'issue du camp d'évaluation et de sélection du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022.

**"Équipe des Championnats du monde de la FINA 2022 "** désigne un groupe d'athlètes qui sont sélectionnées pour représenter le Canada aux Championnats du monde de la FINA 2022.

**"Camp de sélection du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023"** désigne le camp d'évaluation et de sélection qui sélectionnera les athlètes du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023 qui aura lieu à l'automne 2022 (dates à confirmer).

**"Groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023"** désigne un groupe d'athlètes qui s'entraînera à temps plein dans un lieu d'entraînement en vue du calendrier des séries mondiales de la FINA 2023 et les Championnats du monde de la FINA 2023.

**"Équipe des Championnats du monde juniors de natation artistique de la FINA 2022"** désigne un groupe d'athlètes qui sont sélectionnées pour représenter le Canada aux Championnats du monde juniors de natation artistique de la FINA 2022.

**"Classement de sélection de l'équipe des Championnats du monde de natation artistique junior 2022"** désigne le classement des athlètes de l'équipe des Championnats du monde de natation artistique junior 2022 après l'achèvement du processus de sélection de l'**Équipe des Championnats du monde de natation artistique junior 2022**.

#### **4. ATHLÈTES FRÉQUENTANT UN ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE À L'ÉTRANGER**

Selon la politique de Sport Canada, les athlètes titulaires d'une bourse sportive ne sont pas admissibles au soutien du PAA pour les mois durant lesquels elles fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire à l'étranger.

Conformément à l'article 2.5.2 de la Politique de Sport Canada, Natation Artistique Canada pourra recommander des athlètes qui fréquentent un établissement postsecondaire à l'étranger et qui reçoivent une bourse sportive à l'obtention d'un brevet du PAA sous réserve de leur engagement à participer aux activités du Programme de l'Équipe nationale.

Natation Artistique Canada recommandera ces athlètes au PAA pour les mois au cours desquelles elles ne fréquentent pas un établissement postsecondaire. Il appartiendra à chaque athlète d'informer Natation Artistique Canada de la période de non-fréquentation d'un établissement postsecondaire à l'étranger.

Par ailleurs, il incombera aux athlètes membres de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) de demander au service de la conformité de leur établissement scolaire de confirmer leur admissibilité au soutien du PAA. Les athlètes membres de la NCAA doivent s'assurer de la procédure à suivre pour satisfaire aux exigences du service de conformité de leur établissement.

#### **5. POUVOIR DÉCISIONNEL RELATIF AUX BREVETS**

Toutes les questions relatives à la nomination d'athlètes pour le PAA relèvent de la seule autorité de Natation Artistique Canada. La directrice du sport verra à l'application du processus et des critères énoncés dans le présent document concernant la recommandation d'athlètes en vue de l'octroi de brevets à Sport Canada.

Si une athlète ne satisfait pas à l'un ou l'autre des critères et des exigences énoncées dans le document Critères d'octroi de brevet du PAA (à la discrétion et à l'avis de Natation Artistique Canada), Natation Artistique Canada se réserve le droit de recommander le retrait de son brevet ou de ne pas la recommander pour 2022.

#### **6. ATTRIBUTION DES BREVETS**

En tout, 15 brevets seniors ont été attribués à Natation Artistique Canada pour le cycle de brevets 2022.

Sport Canada révisé régulièrement ses allocations de brevets, par conséquent, ce nombre est susceptible de changer.

La répartition de ces fonds entre les brevets internationaux seniors, les brevets nationaux seniors et les brevets de développement est à la seule discrétion de Natation artistique Canada.

Selon la politique de Sport Canada, les athlètes recommandées pour l'octroi d'un brevet doivent être admissibles pour au moins quatre mois.

## **7. PROCESSUS D'OCTROI DES BREVETS**

Après la sélection des athlètes au sein du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022, Natation Artistique Canada nommera des athlètes à Sport Canada pour le cycle des brevets 2022, sous réserve de la disponibilité des brevets.

À la suite de la sélection de l'équipe des Championnats du monde juniors de la FINA 2022, Natation Artistique Canada nommera des athlètes à Sport Canada pour le cycle des brevets 2022, sous réserve de la disponibilité des brevets.

Après la sélection des athlètes au sein du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023, Natation Artistique Canada nommera des athlètes à Sport Canada pour le cycle des brevets 2023, sous réserve de la disponibilité des brevets.

Toutes les athlètes mis en candidature doivent remplir et soumettre tous les documents requis avant la date limite indiquée dans leur lettre de notification de brevet. Le financement ne sera pas activé tant que tous les documents requis n'auront pas été soumis.

## **8. ORDRE DE PRIORITÉ DES RECOMMANDATIONS POUR L'OCTROI DE BREVETS**

- PRIORITÉ 1    Recommandations aux brevets internationaux seniors (SR1) suivant les critères énoncés aux présentes.
  
- PRIORITÉ 2    Recommandations aux brevets nationaux seniors (y compris les brevets C1) suivant les critères énoncés aux présentes.
  
- PRIORITÉ 3    Recommandations aux brevets de développement suivant les critères énoncés aux présentes.

## **9. CRITÈRES D'OCTROI DES BREVETS**

### **Critères d'octroi des brevets internationaux seniors (SR1 et SR2)**

Sport Canada établit les critères d'octroi de brevets internationaux seniors (SR1 et SR2). Ces critères sont fondés sur la performance internationale aux Jeux olympiques lors d'une année olympique, ou aux disciplines olympiques dans le cadre des Championnats aquatiques

mondiaux lors d'une année non olympique. Sport Canada se réserve le droit de revoir et de modifier ces critères à tout moment après avoir donné un préavis suffisant.

Les athlètes qui satisfont aux critères des brevets internationaux seniors peuvent être recommandées pour deux années consécutives; le brevet octroyé la première année est le SR1, et celui de la seconde année est le SR2.

### **Brevets internationaux (SR1)**

Les brevets internationaux seniors (SR1) seront nommés selon les critères suivants:

1. Les athlètes qui ont représenté le Canada et se sont classés parmi les 8 premiers rangs et les meilleurs ½ du peloton aux Jeux olympiques de Tokyo 2021 et qui sont membres du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 et s'entraînent dans le lieu d'entraînement avec ce groupe.

### **Critères d'octroi des brevets nationaux seniors (SR/C1)**

Les brevets nationaux seniors seront nommés dans l'ordre de priorité suivant, sur la base des critères suivants, sous réserve de la disponibilité des brevets :

1. Les athlètes qui ont représenté le Canada aux Jeux olympiques de Tokyo 2021, qui sont membres du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 et qui s'entraînent dans le lieu d'entraînement.
  - a. Le classement de l'athlète dans le "Classement du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022" déterminera l'ordre de classement dans lequel les athlètes seront nommées.
2. Les athlètes qui ont représenté le Canada à la Super finale de la Série mondiale de la FINA 2021 et qui sont membres du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 et qui s'entraînent dans le lieu d'entraînement.
  - a. Le classement de l'athlète dans le "Classement du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022" déterminera l'ordre de classement dans lequel les athlètes seront nommées.

Les brevets seniors accordés aux athlètes qui satisfont pour la première fois aux critères nationaux des brevets seniors sont appelés brevets C1 et sont financés au niveau du brevet de développement.

La disponibilité des brevets SR/C1 est assujettie au nombre total de brevets disponibles dans le cadre du quota de brevets de Sport Canada.



## **Brevets de développement**

Les brevets de développement sont destinés à répondre aux besoins de développement des athlètes en début de carrière qui démontrent clairement leur potentiel pour atteindre les critères internationaux seniors dans le futur.

Un minimum de quatre mois de brevet de support doit être disponible pour nommer une athlète pour un brevet de développement.

Les athlètes qui ont déjà obtenu un brevet sénior (international ou national) pendant plus de deux ans ne sont pas admissibles aux brevets de développement.

Les brevets de développement seront proposés dans l'ordre de priorité suivant, sur la base des critères suivants, sous réserve de la disponibilité des brevets.

1. Les athlètes sélectionnées pour faire partie du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 seront nommées pour huit mois de brevet, de janvier 2022 à août 2022.
  - a. Le classement d'une athlète dans le classement du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 déterminera l'ordre de classement dans lequel les athlètes seront nommées.
2. Les athlètes sélectionnées pour l'équipe des Championnats du monde juniors de natation artistique de la FINA 2022 seront nommés pour un brevet de 4 mois, de mai 2022 à août 2022, en fonction des critères suivants :
  - a. Le Classement final de sélection de l'équipe des Championnats du monde juniors de natation artistique 2022 déterminera l'ordre de classement dans lequel les athlètes seront nommées.
  - b. Les athlètes qui reçoivent déjà un brevet de huit mois, de janvier 2022 à août 2022, et qui sont nommées dans l'équipe du Championnat du monde junior de natation artistique 2022 ne recevront pas de financement supplémentaire pendant cette période.
3. Les athlètes sélectionnées dans le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023 seront nommés pour 4 mois de brevet de septembre 2022 à décembre 2022.
  - a. Le classement d'une athlète dans le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022-2023 déterminera l'ordre de classement dans lequel les athlètes seront nommées.

La disponibilité des brevets de développement est assujettie au nombre total de brevets disponibles dans le cadre du quota de brevets de Sport Canada et au nombre de brevets accordés dans la catégorie des brevets nationaux seniors.

## **10. EXIGENCES DE NATATION ARTISTIQUE CANADA RELATIVEMENT AUX ATHLÈTES BREVETÉES**

Afin de recevoir et de maintenir leur soutien du PAA, les athlètes brevetées qui sont membres du groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 et qui s'y entraînent doivent :

- s'entraîner dans l'environnement d'entraînement à temps-plein et répondre aux standards de performance communiqués par Natation Artistique Canada et;
- participer à toutes les activités prévues et;
- suivre à longueur d'année les programmes d'entraînement prescrits qui sont fournis à l'athlète par Natation Artistique Canada et;
- effectuer les tests prévus aux protocoles d'évaluation personnelle dans le cadre du programme établi par Natation Artistique Canada.

Afin de recevoir et de conserver le soutien du PAA, les athlètes sélectionnées au sein de l'équipe du Championnat du monde junior 2022 doivent :

- assister à toutes les activités prévues auxquelles elles sont invitées à participer (p. ex. une fois invitée, une athlète doit assister à tout camp, événement ou séance d'entraînement) et;
- suivre les programmes d'entraînement prescrits qui sont fournis à l'athlète par Natation Artistique Canada et;
- soumettre à Natation Artistique Canada leurs rapports d'entraînement individuels tel que prescrit par le programme établi par Natation Artistique Canada et;
- effectuer les protocoles d'évaluation individuels prescrits par le programme établi par Natation Artistique Canada.

Afin de recevoir et de conserver leur soutien du PAA, les athlètes qui s'entraînent avec le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2022 doivent :

- assister à toutes les activités prévues auxquelles elles sont invitées à participer (p. ex. une fois invitée, une athlète doit assister à tout camp, événement ou séance d'entraînement) et;
- suivre les programmes d'entraînement prescrits qui sont fournis à l'athlète par Natation Artistique Canada et;
- soumettre à Natation Artistique Canada leurs rapports d'entraînement individuels tel que prescrit par le programme établi par Natation Artistique Canada et;
- effectuer les protocoles d'évaluation individuels prescrits par le programme établi par Natation Artistique Canada.

Nonobstant la politique de Sport Canada relativement aux circonstances extraordinaires (section 9), l'omission d'une athlète brevetée de soumettre un rapport d'entraînement ou d'évaluation dans les délais prévus déclenchera le processus suivant:



- Date limite non respectée - Un rappel par courriel de soumettre l'information requise dans un délai de 48 heures
- Délai dépassé de 48 heures - avis écrit avisant l'athlète qu'elle doit se conformer à l'exigence de conserver son statut d'athlète brevetée. Elle aura de 5 jours pour s'y conformer.
- Délai dépassé de 7 jours - La directrice du sport recommandera à Sport Canada un retrait immédiat du brevet de l'athlète. Les athlètes seront retirées du bassin d'athlètes pour la saison en cours et ne seront pas considérées pour d'autres activités du Programme national de Natation Artistique Canada.

## **11. NON-RESPECT DES CRITÈRES DE RENOUVELLEMENT POUR DES RAISONS DE SANTÉ**

Une athlète brevetée qui, à la fin du cycle des brevets, n'a pas atteint la norme requise pour le renouvellement de son statut de brevetée pour des raisons strictement liées à sa santé, peut être considéré pour une nouvelle nomination pour l'année à venir si les conditions suivantes sont remplies :

- a) L'athlète a satisfait à toutes les exigences raisonnables d'entraînement et de réadaptation visant un retour rapide à l'entraînement et à la compétition pendant la période de sa blessure ou de sa maladie et, malgré tous les efforts raisonnables, n'a pas réussi à atteindre les normes et;
- b) Le médecin de l'équipe de l'ONS ou un médecin équivalent, tel que convenu par l'ONS, indique par écrit qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que l'athlète soit en mesure de reprendre l'entraînement à temps plein sans restriction avec le groupe d'entraînement national senior 2021-2022, au plus tard le 31 janvier 2022, et de satisfaire au moins aux normes minimales requises et;
- c) L'athlète a démontré et continue de démontrer son engagement à long terme envers ses objectifs d'entraînement et de compétition de haut niveau, en plus de déclarer par écrit son intention de retourner s'entraîner à temps plein avec le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 et de poursuivre un entraînement et une compétition de haut niveau complets tout au long de la période de brevet pour laquelle elle souhaite être renouvelée, malgré le fait qu'elle n'ait pas satisfait aux critères de brevet.

Si l'athlète répond à tous les critères susmentionnés, NAC considérera la candidature comme étant à l'essai et demandera que la candidature de l'athlète soit mise en attente jusqu'à ce que l'athlète remplisse les deux conditions supplémentaires suivantes :

- d) L'athlète reprend l'entraînement à temps plein sans restriction avec le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 au plus tard le 31 janvier 2022 **ET**



- e) L'athlète peut démontrer son état de préparation en atteignant au moins les normes minimales de performance requises par le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022.

L'athlète ne sera nommée que si elle remplit les conditions d) et e).

Si l'athlète remplit les conditions d) et e), le financement du PAA sera disponible rétroactivement au 1er janvier 2022.

Si l'athlète n'est pas en mesure de réintégrer le groupe d'entraînement de l'équipe nationale senior 2021-2022 avant le 31 janvier 2022, le financement du PAA de l'athlète sera alloué à l'athlète suivant au classement du groupe d'entraînement à temps plein 2021-2022 qui répond aux critères du Programme d'aide aux athlètes de Natation Artistique Canada.